

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2014 – 2016

VILLE DE CERGY

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Ville de Cergy

2014-2016

Sommaire

I.	<u>Contexte et éléments de diagnostic</u>	Page 3
	A. Un territoire aux enjeux éducatifs prégnants	Page 3
	B. Des dispositifs existants, véritables leviers du Service Public de l'Éducation	Page 4
	C. Une finalité éducative territoriale réaffirmée	Page 7
II.	<u>Le Projet Éducatif de Territoire : Un outil global, partenarial et nécessaire pour répondre aux enjeux de la co-éducation</u>	Page 11
	A. Périmètre et public du PEDT	Page 11
	B. Le PEDT : objet d'une phase de concertation à part entière	Page 13
	C. Objectifs éducatifs du PEDT partagés avec les partenaires	Page 13
	D. Les effets attendus	Page 18
III.	<u>Les Modalités de mis en œuvre du PEDT sur le plan local</u>	Page 19
	A. Objectifs des Temps périscolaires et contenu pédagogique du PEDT	Page 19
	B. Modalités de fonctionnement	Page 22
	C. Moyens mobilisés	Page 24
	D. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants	Page 26
IV.	<u>La gouvernance et l'évaluation du PEDT</u>	Page 26
	A. Partenaires du PEDT	Page 26
	B. Structure de pilotage	Page 27
	C. Modalités de pilotage et évaluation du dispositif	Page 28
V.	<u>Signataires du projet</u>	Page 34
VI.	<u>Annexes</u>	Page 35

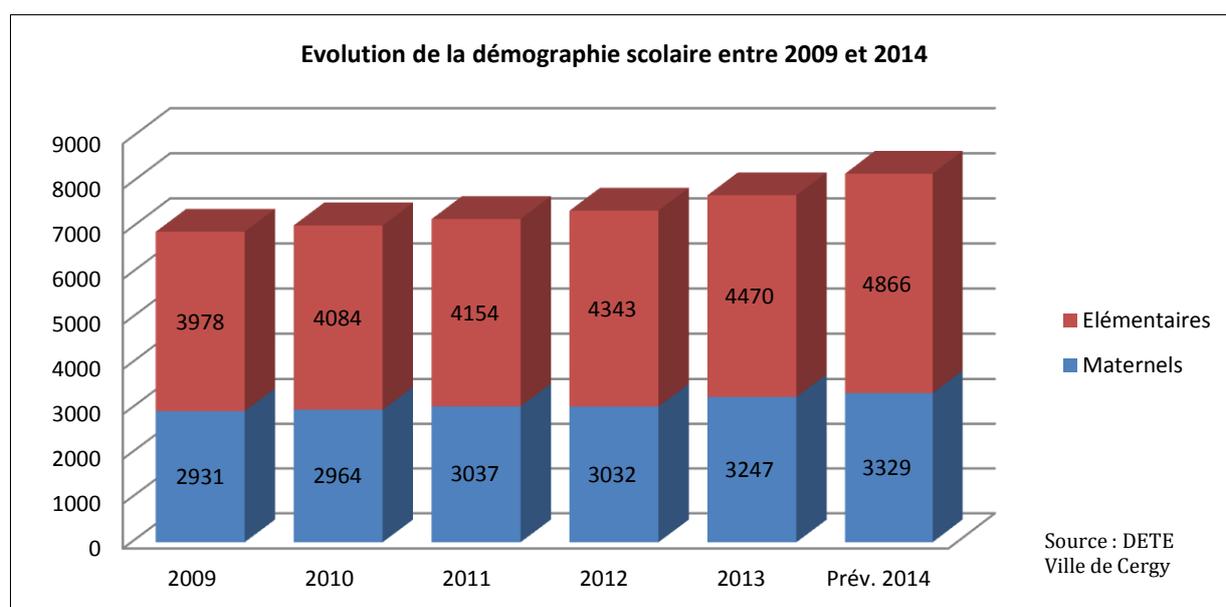
I. Contexte et éléments de diagnostic

A. *Cergy, un territoire aux enjeux éducatifs prégnants*

Depuis de nombreuses années, la Ville mène une action ambitieuse impliquant tous les acteurs du territoire afin que les 8 195 enfants Cergyssois fréquentant les 25 groupes scolaires puissent bénéficier des mêmes chances à l'école. Que ce soit par l'accès à la maternelle aux enfants de moins de trois ans, par la mise en place des « projets locaux éducatifs concertés » PLEC en 2002, des « projets locaux informatiques concertés » PLIC en 2012 et l'intégration des enfants souffrant de handicap dans des classes d'inclusion scolaire (CLIS), la Ville s'est affirmée comme une terre d'expérimentation en matière éducative, forte du soutien de ses partenaires.

Cet investissement au niveau local est rendu absolument nécessaire de par la nature des enjeux éducatifs locaux. En effet, sur un plan sociologique, Cergy n'est pas seulement une ville jeune par son récent passé de ville nouvelle, elle l'est aussi de par la jeunesse de ses habitants, 51,7% des Cergyssois ayant moins de 30 ans.

En outre, Cergy cultive son identité de territoire multiculturel, une soixantaine de nationalités la compose, mais aussi son identité de terre d'accueil pour ses nouveaux habitants quand l'offre de logements est plutôt en stagnation dans les communes d'Île-de-France. Cette dynamique urbaine se traduit naturellement par une augmentation significative de la démographie scolaire (+10,5% entre 2009 et 2013).



En conséquence, à l'appui de son expérience en matière de coopération éducative dans la construction et l'ingénierie de projets éducatifs concertés, devant la nécessité de penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, devant l'urgence de faire évoluer le service public de l'éducation en l'adaptant aux rythmes d'apprentissage des enfants, la Ville de Cergy a considéré la réforme des rythmes scolaires comme une véritable opportunité sur un plan local, et s'est attachée à la recherche d'une plus-value éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant tout autant qu'à une co-construction avec la communauté éducative locale, gage de sa faisabilité et de sa réussite.

B. Des dispositifs existants, véritables leviers au service d'une dynamique éducative locale

La ville de Cergy s'appuie sur plusieurs dispositifs spécifiques pour mettre en œuvre sa politique éducative à l'échelle de son territoire.

Ces lieux d'accueils sont définis selon les périodes pré, post, ou extra-scolaires dans le cadre des structures d'accueil suivantes :

- **L'accueil périscolaire du matin et du soir** : Tous les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et dans les classes de CP, CE1, CE2 des écoles élémentaires de la Ville de Cergy peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire.
Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants.
L'objectif recherché est d'accueillir les enfants avant et après le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins, leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.
- **La restauration scolaire/Ateliers du temps du midi** : Tous les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Cergy peuvent bénéficier de la restauration scolaire.
Outre le repas servi aux enfants, la ville de Cergy met en place pour les enfants qui fréquentent chaque jour le restaurant scolaire, un Aménagement du Temps du Midi qui favorise la détente et la sociabilité des enfants avant et après le temps du repas (utilisation des bibliothèques, espace jeux de société, cours...)
- **L'Atelier du soir** : Tous les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville de Cergy peuvent bénéficier de ce dispositif proposé de 16h30 à 18h30.
Les Ateliers du Soir visent à proposer à tous les élèves scolarisés dans les écoles de Cergy du CP au CM2, un lieu d'accueil, de travail et de détente convivial et adapté, à travers des ateliers d'aide aux leçons et des ateliers ludo-éducatifs.
Ces derniers doivent permettre à l'enfant de découvrir des activités variées, répondant à un apprentissage à la fois ludique et éducatif.
- **L'accueil de loisirs** : Les accueils de loisirs sont réservés aux enfants et aux jeunes Cergyssois âgés de 3 à 15 ans révolus. Ils sont ouverts le mercredi après-midi en période scolaire et pendant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 18h pour les élémentaires et de 7h jusqu'à 19h pour les maternels.
Les accueils de loisirs développent des projets thématiques et propres à chacun à forte dimension éducative, physique et culturelle.
Les activités proposées font l'objet d'un planning d'animation détaillé, disponible sur chaque structure. Ces activités sont issues du projet pédagogique de l'accueil de loisirs résultant des orientations éducatives définies par la municipalité.
- **Les courts séjours**
La ville de Cergy propose également pendant la période estivale stages et mini-séjours, ouverts aux enfants de tous les quartiers afin que chacun apprenne à mieux connaître l'autre, à partager le quotidien et à s'épanouir dans un cadre collectif. Spécifiquement proposé en direction des 5-12 ans, plusieurs courts séjours thématiques (exemple : cirque,

randonnées à vélo, sports et plein air, découverte de la nature) sont ainsi organisés chaque année.

Indicateurs de fréquentation des dispositifs périscolaires et extra scolaires

Nombre d'enfants accueillis	Moyenne / jour en 2008	Moyenne / jour en 2013	% évolution entre 2008 et 2013	% augmentation des effectifs scolarisés entre 2008 et 2013
Accueil Périscolaire matin	240	353	+ 32 %	+ 10,5 %
Accueil Périscolaire Soir	399	667	+ 40,2 %	
Ateliers Temps du Soir (ATS)	884	950	+ 7 %	
ALSH	496	528	+ 6 %	

Une expérience de plus de 15 ans dans la construction et l'ingénierie de projets éducatifs concertés

L'engagement de la ville de Cergy en matière éducative est également favorisé par la mise en place de projets concertés avec les partenaires éducatifs du territoire :

- *Les Projets Locaux Educatifs Concertés*

Ce dispositif, véritable appel à projets à destination des écoles maternelles et élémentaires sur le temps scolaire, vise à affirmer le principe de l'égalité des chances, de contribuer à la réduction des inégalités sociales et culturelles et à participer à la réussite scolaire pour tous, notamment à travers des initiatives sportives, culturelles, citoyennes.

Ce dispositif fédérateur, reconnu par tous, constitue à ce jour une réelle plus-value pour les usagers du territoire et permet d'offrir à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité, tout en luttant contre les inégalités.**

Cette expérience partenariale, de même que certains projets, ont ainsi vocation à être redéployés sur le temps périscolaire, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- *Les Projets Locaux Informatiques Concertés :*

A des fins de réussite éducative et en cohérence avec les objectifs énoncés par le ministère de l'Education Nationale dans le cadre de la refondation de l'Ecole, la ville de Cergy favorise également l'accès des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires aux Technologies de

l'Information. Ainsi, la ville de Cergy procède depuis 2012, au renouvellement de l'équipement informatique des groupes scolaires de la ville. Ce plan pluriannuel tient compte de l'évolution des matériels mais aussi des pratiques pédagogiques, privilégiant l'usage des ressources informatiques au sein même de la classe. Ce plan de renouvellement dénommé PLIC a été élaboré en partenariat avec les Inspectrices de Circonscription et le conseiller pédagogique expert en la matière, sur le modèle d'appel à projet des PLEC qui fait ses preuves depuis près de 10 ans.

L'Education Nationale prend ainsi en charge la formation et l'accompagnement des enseignants pour tout ce qui concerne les usages pédagogiques des équipements numériques. Chaque groupe scolaire sera ainsi équipé à échéance fin 2014 :

- Une classe mobile composée de 30 tablettes numériques pour les élèves, d'un poste maître et d'une imprimante par Groupe Scolaire
- Un tableau numérique interactif (T.N.I.) par classe de CM2 ou de CM1/CM2

Ces équipements auront naturellement vocation à être utilisés sur l'ensemble des temps scolaire et périscolaire.

- *Les Conseils d'enfants*

Les conseils d'enfants offrent aux jeunes cergyssois **un espace de parole et d'écoute**, leur permettant **la réalisation de projets dans leur quartier**. Ils leur permettent à la fois d'appréhender les modes de fonctionnement d'une **démocratie participative** mais aussi de discuter et de s'exprimer, d'échanger et d'agir dans leur vie quotidienne au sein de leur quartier. Les élèves des écoles et les enfants des 6 accueils de loisirs élisent chaque année les délégués des quatre conseils d'enfants de Cergy.

A ce titre, ils participent à des manifestations, des actions de solidarité et rencontrent les élus locaux. Ils sont également amenés à s'entretenir régulièrement avec les autres instances de démocratie participative de la ville et plus généralement avec tous les acteurs de la vie locale, les conseils d'enfants ayant également vocation à faire des propositions concrètes.

Atouts du territoire et autres leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- **Les services de la ville de Cergy**

- La direction de l'Éducation et du Temps de l'Enfant : 450 agents dont 3 coordinateurs enfance, 25 responsables périscolaires, 25 animateurs titulaires
- 25 structures d'accueils périscolaires
- 8 structures d'accueils extrascolaires (ALSH)
- 113 ATSEM
- 25 responsables de site et 78 agents d'entretien et de restauration des équipements scolaires
- 1 pôle Conseil Ressources et pédagogie
- Un ensemble de services (entretien du patrimoine public, voirie, espaces verts, police municipale, informatique) œuvrant au quotidien pour le bon fonctionnement des équipements scolaires de la commune

- **un réseau d'équipements structurants à vocation culturelle et sportive**

Des arts de la rue aux pièces de théâtre en passant par les spectacles pour enfants, Cergy s'affirme comme un vivier de création artistique reliant les publics ciblés et les modes d'expression. Elle développe une offre culturelle qui rayonne au-delà de son territoire et constitue à ce titre un véritable atout.

La Ville dispose d'un panel d'équipements culturels (établissements d'enseignement artistique, réseau des médiathèques, Scène Nationale de Cergy-Pontoise, espace de création dédié aux arts visuels...), avec une programmation artistique renommée et s'adressant à tout type de public. Le dernier en date, dédié aux arts numériques et aux danses actuelles : Visages du monde qui a ouvert ses portes en février 2013. Un **lieu de vie, de création, de diffusion, de rencontre et de partage des connaissances et des cultures, un lieu de citoyenneté ouvert à tous.**

De même en matière sportive, la ville dispose d'équipements de qualité (10 complexes sportifs , 7 stades de foot, 1 terrain de Base-Ball). Des **équipements en libre accès mais réservés prioritairement aux activités scolaires** sont ainsi accessibles au regard des besoins (27 plateaux sportifs hand, foot, basket, 5 pistes d'athlétisme de 250m, skate parc).

- le tissu associatif local

Intervenants à l'école et en dehors, dans des domaines diversifiés tels que l'art, la culture, le sport, l'accompagnement à la citoyenneté, l'éducation et l'accompagnement à la scolarité, associations de parents... Toutes ces associations sont très impliquées dans le fonctionnement des écoles et font partie d'une communauté éducative très investie sur le terrain auprès des cergysois.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte au sein du PEDT

- contrainte liée à des horaires différenciés entre maternels et élémentaires générant des contraintes spécifiques en matière de gestion des flux de circulation dans les équipements. Ces contraintes seront appréhendées et organisées au sein d'une **charte d'utilisation des locaux et des temps de liaison**, charte co-construite par la ville et l'éducation nationale et déclinée sur chaque école de la ville.
- Contrainte liée à un scénario d'organisation propre pour les 2 écoles primaires du territoire (Linandes et Nautilus) générant des contraintes organisationnelles pour la ville et des inégalités d'accès au service public de l'Éducation pour ces élèves.
- Contrainte liée à la présence de 4 **classes spécifiques accueillant des enfants de moins de trois ans**
Un dispositif spécifique sera proposé pour ces enfants au regard de leurs besoins et de leurs présences sur ces temps périscolaires et intégré au PEDT
- Contrainte liée à l'organisation d'un dispositif spécifique pour les enfants CLIS
- Contrainte liée à l'incertitude quant au positionnement de **l'heure d'APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires) dans l'emploi du temps des écoles. L'objectif est ainsi d'éviter toute superposition des temps consacrés d'une part au scolaire et d'autre part au périscolaire. De plus, il ne semble pas opportun qu'un enfant engagé pour une période donnée dans une activité périscolaire ne puisse la poursuivre dans son intégralité puisque appelé à rejoindre le dispositif d'APC.
- Enfin, les nouveaux projets d'écoles restent à établir par les enseignants. Une fois établis, la prise en compte de ces projets sera assurée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT pour une coordination globale des acteurs éducatifs et de leurs actions sur le territoire.

L'ensemble de ces éléments représentent des contraintes mineures qui seront prises en compte au quotidien dans la mise en œuvre des orientations contenues dans le PEDT.

C. Une finalité éducative territoriale réaffirmée

Fort de son engagement pérenne en matière éducative et au regard de ses spécificités territoriales, la ville de Cergy souhaite réaffirmer les objectifs généraux suivants :

- Faire vivre une dynamique collective et citoyenne à l'échelle des écoles, des quartiers et de la ville
- Contribuer à la réussite éducative et au bien-être des familles dans le cadre d'une action concertée des acteurs partageant les mêmes valeurs
- Lutter contre les inégalités sociales et scolaires en favorisant l'accessibilité de tous aux activités et ressources du territoire.

Des orientations municipales en adéquation avec la loi sur la Refondation de l'École et les enjeux éducatifs locaux

Conformément à l'esprit de la loi sur la refondation de l'École et au décret n°2013-77 du 24 janvier relatif à l'organisation du temps scolaire, la ville de Cergy a acté les principes suivants :

- Des activités périscolaires de qualité, proposées et organisées dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEDT) et une meilleure articulation du temps scolaire et du temps périscolaire afin d'organiser une véritable complémentarité éducative
- La gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- La garantie pour les familles d'un accueil de 8 h 30 à 16 h 30 au sein des équipements scolaires, sans frais supplémentaire.
- Une organisation de la semaine scolaire différenciée entre enfants maternels et élémentaires.

La méthode : fruit d'une large concertation menée au niveau local

Dès février 2013 et sur plusieurs mois, une vaste concertation a été lancée avec l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves délégués, conseils d'école, représentants de l'Education Nationale, syndicats d'enseignants, directeurs d'école, acteurs associatifs, agents municipaux). Cette 1^{ère} phase de concertation autour de l'organisation de la semaine scolaire, a mis en évidence la volonté de tous les acteurs de la communauté éducative de voir cette réforme réussir et a fait émerger de nombreuses questions soulevées par ce changement de mode de vie qui impacte le quotidien des enfants, mais aussi celui des parents d'élèves et des enseignants.

La conduite d'expérimentations en 2013-2014

Devant ces enjeux, la ville de Cergy a conduit en accord avec l'Éducation Nationale, un projet original d'expérimentation en 2013-2014 sur deux écoles afin de tester les différents scénarios possibles d'organisation des temps scolaires et de travailler sur le contenu des TAP avant la généralisation de la réforme en 2014.

Se sont portées volontaires à l'expérimentation :

- L'École maternelle de l'Escapade :
 - Expérimentation du mercredi, en tant que ½ journée supplémentaire d'enseignement
 - Enseignement scolaire de 8 h30 à 15h45 tous les jours de la semaine
 - TAP positionnés tous les jours de la semaine de 15h45 à 16h30 (sauf le mercredi)
- L'École élémentaire du Gros Caillou :
 - Expérimentation du mercredi, en tant que ½ journée supplémentaire d'enseignement
 - TAP 2 X 1h30 positionnés le mardi et vendredi
 - APC le mercredi matin de 8h30 à 9h30

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'Éducation Nationale a également demandé à chaque Conseil d'École du premier trimestre 2013/2014, de se prononcer sur un scénario d'organisation de la semaine scolaire. Ces réflexions croisées ont ainsi pu nourrir le débat au sein de la communauté éducative et faire partager les principes suivants :

- **intérêt en matière de réussite scolaire** d'une 5^{ème} matinée d'enseignement par semaine
- Intérêt à **alléger l'enseignement l'après-midi**
- **Intérêt éducatif** de positionner les TAP en fin de journée, conformément aux besoins chrono biologiques des enfants
- **Nécessité éducative de différencier** contenu et durée des TAP **maternels et élémentaires**
- **Intérêt éducatif** de proposer des durées de TAP plus importantes pour les élémentaires (séance de 1h30) afin de pouvoir proposer **des activités à forte plus-value éducative**

La nouvelle organisation de la semaine scolaire généralisée en 2014-2015

Fort des éléments de bilan de cette expérimentation partagés avec l'ensemble des partenaires éducatifs, la ville de Cergy a proposé une organisation de la semaine scolaire différenciée selon l'âge des enfants (maternels ou élémentaires) et tenant compte de leurs besoins chrono biologiques. Cette organisation a été validée par la Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale du Val d'Oise.

- Sera donc mis en œuvre à la rentrée 2014-2015, pour les écoles maternelles de la ville le scénario suivant :

Horaires Maternels	Accueil Périscolaire du matin	Temps scolaire	Temps du Midi	TAP (gratuit)	Accueil Périscolaire du soir
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	7h à 8h30	8h30 à 11h30 13h30 à 15h45	11h30 A 13h30	15h45 à 16h30	A partir de 16h30

Mercredi	7h à 8h30	8h30 – 11h30	11h30 à 13h30 dans les centres de loisirs	néant	néant
-----------------	-----------------	--------------	--	-------	-------

- Pour les écoles élémentaires :

Horaires Elémentaires	Accueil Périscolaire	Temps scolaire	Temps du Midi	TAP (gratuit)	ATS
Lundi, Jeudi	7h à 8h30	8h30 à 11h30 13h30 à 15h ou 13h30 à 16h30*	11h30 A 13h30	15h à 16h30*	A partir de 16h30
Mercredi	7h à 8h30	8h30 – 11h30	11h30 à 13h30 dans les centres de loisirs	néant	néant
Mardi, Vendredi	7h à 8h30	8h30 à 11h30 13h30 à 15h ou 13h30 à 16h30*	11h30 A 13h30	15h à 16h30*	A partir de 16h30

*A des fins d'organisation et pour bénéficier d'un encadrement de qualité, les TAP en élémentaires seront organisés, soit :

- Le lundi et jeudi de 15 h à 16 h 30 (circonscription ouest)
- Le mardi vendredi de 15 h à 16 h 30 (circonscription est)

Pour les 2 écoles primaires de la ville (Nautilus et Linandes), la proposition de différenciation des organisations maternelles et élémentaires n'a pas été retenue par l'Education Nationale.

L'emploi du temps retenu et applicable à l'ensemble des élèves scolarisés sur ces 2 écoles est le suivant :

Organisation de la semaine scolaire

Rentrée 2014-2015

ÉCOLES PRIMAIRES NAUTILUS ET LINANDES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h 00					
8 h 30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11 h 30					
13 h 30	Restauration scolaire 	Restauration scolaire 	Restauration ALSH 	Restauration scolaire 	Restauration scolaire 
	Temps scolaire	Temps scolaire	ALSH	Temps scolaire	Temps scolaire
15 h 45					
16 h 30	TAP gratuit	TAP gratuit		TAP gratuit	TAP gratuit
18 h 30	Accueil périscolaire et ateliers du soir	Accueil périscolaire et ateliers du soir		Accueil périscolaire et ateliers du soir	Accueil périscolaire et ateliers du soir

 Temps scolaire

 Temps périscolaires

 TAP

 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

II. Le Projet Éducatif de Territoire : Un outil global, partenarial et nécessaire pour répondre aux enjeux de la co-éducation

A. Périmètre et public du PEDT

Territoire Concerné :

Ville de CERGY

LES ACCUEILS DE LOISIRS À CERGY



Nombre d'enfants potentiellement concernés :	8 195
Dont enfants en école élémentaire publique (Prévisionnel 2014-2015)	4 866
Dont enfants en école maternelle publique (Prévisionnel 2014-2015)	3 329
Dont	
Niveau maternelle : moins de trois ans (TPS)	113
Niveau maternelle entre 3 et 5 ans (PS, MS, GS)	3 213

Nombre d'établissement d'enseignement scolaires

Dont

Écoles élémentaires publiques	22
Écoles maternelles publiques	22
Écoles primaires	2

Liste des établissements d'enseignement concernés

Ecoles Publiques de Cergy					
Ecoles maternelles	Elèves scolarisés	Ecoles élémentaires	Elèves scolarisés	Ecoles primaires	Elèves scolarisés
BELLE EPINE	114	BELLE EPINE	164	LINANDES mat	87
BONTEMPS	135	BONTEMPS	225	NAUTILUS mat	182
CHANTERELLE	132	CHANTERELLE	161	LINANDES élem	118
CHAT PERCHÉ	128	CHAT PERCHÉ	207	NAUTILUS élem	255
CHATEAUX	107	CHATEAUX	202		
CHEMIN DUPUIS	102	CHEMIN DUPUIS	213		
CHENES	136	CHENES	160		
ESCAPADE	207	ESCAPADE	204		
ESSARTS	76	ESSARTS	171		
GENOTTES	176	GENOTTES	223		
GROS CAILLOU	105	GROS CAILLOU	161		
HAZAY	165	HAZAY	261		
PARC	229	JUSTICE	288		
PLANTS	149	PLANTS	273		
POINT DU JOUR	247	POINT DU JOUR	262		
PONCEAU	140	PONCEAU	177		
SEBILLE	121	SEBILLE	176		
TERRASSES	155	TERRASSES	198		
TERROIR	124	TERROIR	253		
TILLEULS	83	TILLEULS	102		
TOULEUSES	94	TOULEUSES	205		
VILLAGE	135	VILLAGE	207		

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

- Temps scolaire
- Temps périscolaire
- Temps extrascolaire

Durée du PEDT

Le présent PEDT sera valide pour une période de 3 ans (2014-2016).

B. L'élaboration du PEDT, objet d'une 2^{ème} phase de concertation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au-delà des changements horaires prévus par la réforme au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT a cherché à «mettre l'enfant au cœur du projet», au regard de ses besoins chrono biologiques et ainsi :

- offrir un **parcours éducatif cohérent et de qualité** avant, pendant et après l'école
- Favoriser une nouvelle **dynamique éducative et la réussite scolaire**

Devant ces enjeux, la ville de Cergy a souhaité conduire une 2^{ème} phase de concertation autour de l'élaboration du PEDT et associer tous les acteurs pour une mise en œuvre sereine, respectueuse des attentes de chacun, dans l'intérêt des enfants

Les objectifs de cette seconde phase

- Définir valeurs et principes communs devant guider le projet éducatif
- Définir des objectifs spécifiques pour chaque temps péri et extrascolaire en partant d'un diagnostic partagé
- Définir les modalités d'une articulation des différents temps de l'enfant et d'une continuité éducative
- Définir des critères qui permettront de réaliser une évaluation partagée du PEDT

Cette 2^{ème} étape de concertation a donné lieu à l'organisation de 3 nouvelles réunions publiques les 6, 20 mai et 4 Juin 2014, sous forme d'ateliers de contribution par tables, mixant les différentes parties prenantes. En dehors de ces 3 réunions, cette concertation s'appuyait également sur des questionnaires et débats via une plateforme internet (www.cergyjenparle.net)

En parallèle de cette 2^{nde} phase de concertation, a été mis en place un groupe de travail ville/communauté enseignante chargé de travailler sur les problématiques liées à l'utilisation des locaux, les liaisons entre les différents temps scolaires et périscolaires ou encore le fonctionnement général dans l'école et la gestion des flux de circulation.

Ce travail associant le service Education de la ville et des directeurs/enseignants volontaires doit permettre d'aboutir à :

- l'écriture d'une charte définissant des principes généraux et intégrant les spécificités de chaque école
- la signature d'une charte école par école pour la rentrée 2014/2015

C. Les objectifs du PEDT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

1. Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

- ***Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs***

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Cette coopération entre acteurs est organisée dans le cadre de l'application des différents textes régissant l'intervention et les pratiques de chacun des acteurs éducatifs.

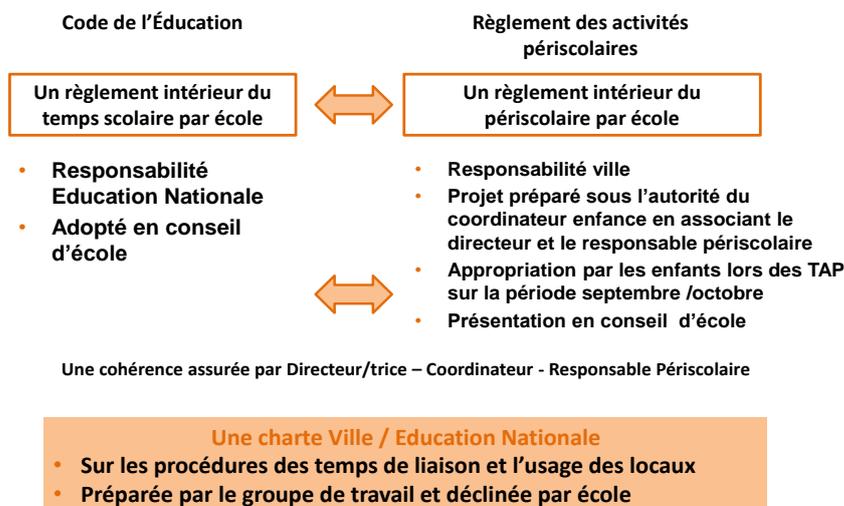
Les **structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT** seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

Les **interventions sur le temps scolaire** mises en place depuis de longues années à Cergy dans le cadre des PLEC, sont également une expérience complémentaire pour assurer cette complémentarité entre les différents temps éducatifs. La mise en place pour les enfants d'adultes référents qu'ils retrouvent au sein de l'école sur les différents temps contribue également à l'atteinte de cet objectif.

La mise en œuvre de **parcours individualisés** pour les enfants doit également permettre à chaque enfant de bénéficier, en fonction de ses besoins et de ses choix, de la diversité des offres culturelles et éducatives présentes sur le territoire : avec l'accord des parents, un suivi des parcours de l'enfant sera mis en place.

Enfin, la **mise en cohérence du règlement intérieur de l'école et du règlement périscolaire** doit permettre d'assurer une harmonisation des règles de fonctionnement des différents temps.

Les règles de fonctionnement : 2 règlements mis en cohérence et une Charte



16

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une **communication de qualité avec les familles**, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative et répondre aux attentes des parents. Les différentes actions qui s'y déroulent doivent leur être rendues lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, et extrascolaires. La **valorisation, devant les parents, des productions des enfants**, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Le **principe de restitution régulière et d'un temps fort annuel** sera particulièrement recherché dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance (comités de suivi) des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre cet objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'être force de proposition et de leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent. La **participation du responsable périscolaire au conseil d'école, sous couvert de son invitation et en lien avec l'élue représentant la ville dans cette instance**, doit également permettre l'amélioration de la qualité du dialogue entre acteurs éducatifs.

Enfin, la **création de nouveaux outils de communication adaptés par école** (emploi du temps des activités périscolaires, programme au trimestre des activités proposées, photographies des différents intervenants périscolaires) devraient également permettre de renforcer cette communication.

- ***Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles***

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune de Cergy en faveur du service public de l'éducation permettent d'atteindre cet objectif. Ainsi l'accueil des moins de 3 ans au sein de l'école maternelle constitue une priorité partagée sur le territoire et qui doit être reprise dans le projet d'école maternelle. Les enfants de maternelle sont également accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune d'ATSEM.

L'investissement récent ou prévu à très court terme, pour permettre aux écoles de bénéficier d'équipements informatiques de qualité, adaptées aux nouvelles pratiques pédagogiques, améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles. Ils permettent une transition intégrée vers l'école numérique.

Enfin, le programme de réhabilitation des groupes scolaires et des ALSH depuis 2008, permet d'offrir un cadre de qualité favorisant les apprentissages

2. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- ***Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous***

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT et de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants cergyssois, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire..), par la mise en place d'une **politique tarifaire attractive**, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par une **gratuité des TAP**.

De même, afin de favoriser la **participation des élèves en situation de handicap** aux dispositifs périscolaires, un dispositif spécifique d'accompagnement sera toujours recherché.

- ***Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant***

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant :

- **Le matin** : Un temps de transition, calme, entre la maison et le temps de classe
- **Le midi** : Un temps pour manger, se détendre et/ou se défouler avec un temps de retour au calme avant de retourner en classe
- **L'après-midi** : la découverte, l'engagement dans une activité, l'ouverture aux autres, l'autonomie
- **Le soir pour les enfants de maternelle** : priorité à la détente
- **Le soir pour les enfants d'élémentaire** : le temps de l'aide aux leçons et de la détente
- **Le mercredi** : le temps du ludique

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer.

- ***Proposer des activités favorisant dynamiques éducatives et réussite scolaire***

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils peuvent apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs **savoir-faire et leurs savoir-être**.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place des **ateliers d'expression artistique, de création**, de raisonnement et de logique, par une **approche pédagogique différente**.

Ainsi, dans les ateliers proposés en élémentaires et particulièrement pour les parcours artistique et numérique (cf description détaillé des activités proposés), les partenaires déclineront des approches pédagogiques favorisant la concentration, l'écoute, l'autonomie, goût du travail et de l'effort à des fins de réussite tant sur un plan individuel que collectif.

Il importe également dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la **capacité de faire leur propre choix**, de les responsabiliser, de les positionner en tant **qu'acteur de leur parcours éducatif**. C'est pourquoi, en élémentaire, les enfants pourront être acteurs des ateliers effectués dans le cadre des TAP (forum débat, groupe de paroles, espaces d'expression).

La **production des enfants** sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de concerts, spectacles, expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter **l'aboutissement de leur travail** dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation sur la commune de manifestations culturelles importantes, associant tous les enfants de l'école est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des enfants. Elles permettront de créer de **nouvelles passerelles** entre le monde scolaire, périscolaire et le temps libre passé en famille.

- ***Renforcer la qualification des intervenants sur les différents temps périscolaires***

L'ensemble des acteurs éducatifs s'accorde sur la nécessité pour mettre en œuvre ce projet éducatif ambitieux de renforcer la qualification des intervenants sur les différents temps périscolaires.

C'est pourquoi, la ville de Cergy met en place une **organisation structurée autour** :

- Un **responsable périscolaire titulaire** pour chaque groupe scolaire
- **Une équipe pluridisciplinaire par groupe scolaire** associant animateurs, ATSEM, enseignants, intervenants spécialisés, AVS...
- **Un pool d'animateurs remplaçants** formés pour pallier les absences des titulaires

3. Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire

- ***Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable***

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

La poursuite d'actions comme le conseil d'enfants est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands enjeux de société. Une attention particulière est ainsi portée l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Des actions éducatives spécifiques sur ces domaines sont ainsi organisées sur le temps scolaire. Elles pourront pleinement s'articuler avec la démarche d'Agenda 21 local dans laquelle la commune est engagée.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou à divers activités associatives, contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de son patrimoine.

Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités. Les actions éducatives rechercheront également l'initiation au débat démocratique pour les enfants et à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

- ***Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations***

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte sur des thématiques variées, est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles vers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations ou intervenants.

D. Les effets attendus

Les effets attendus par la mise en œuvre du PEDT relèvent principalement des conséquences d'une meilleure répartition du temps scolaire, nécessaires pour améliorer les résultats scolaires des enfants.

Outre les conséquences attendues en matière de réussite scolaires, la mise en place du PEDT doit également permettre de :

- **Mettre en place un encadrement de qualité**
 - Mise en place d'un responsable périscolaire par équipement chargé de la gestion des différents temps périscolaires et de la transition entre les différents temps de l'enfant
 - Recrutement de plus de 300 animateurs pour encadrer les TAP, titulaires du BAFA dans la mesure du possible

- Appel à des prestataires qualifiés, professionnels de leur discipline (musique et danse...)
 - Appui sur les associations locales (objectif 2014-2015)
- **Appliquer les normes d'encadrement prévues règlementairement**
 - 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire
 - **Utiliser des espaces d'accueils variés, sécurisés et identifiés** par l'ensemble des acteurs intervenant sur les dispositifs périscolaires
 - Redéfinition des modalités d'usage des locaux et des principes généraux d'utilisation via la signature d'une charte d'utilisation par école
 - Recherche de l'adaptabilité des locaux par rapport aux activités pratiquées
 - Définition d'un protocole de remise des élèves afin d'assurer des modalités sécurisées de transition entre les différents temps de l'enfant à l'école
 - **Mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité** pour ces nouveaux temps éducatifs
 - Définition des objectifs pédagogiques en lien avec les projets d'école, le règlement des activités périscolaires et la circulaire du 3 Mai 2013 structurant les actions éducatives sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaire ou extrascolaire.

III. Les modalités de mise en œuvre du PEDT sur le plan local

A. Objectifs des Temps périscolaires et contenus pédagogiques du PEDT

Comme indiqué précédemment, la commune de Cergy dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant déjà aux objectifs recherchés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Aussi le PEDT s'appuie-t-il largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant **l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.**

Les dispositifs bénéficiant ainsi de ces évolutions et pour lesquels des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont les suivants.

- **Le périscolaire du matin** (accueil du matin)
 - De 7h à 8h30
 - Pour les enfants de maternelle et jusqu'au CE2 et à titre dérogatoire pour les CM1 et CM2
 - Objectif éducatif : Prendre le temps de se réveiller en intégrant des temps dédiés au repos, à la détente, en fonction des besoins des enfants. Assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe
- **Le temps périscolaire du midi** (Ateliers du Temps du Midi)
 - De 11h30 à 13h30

- Une attention particulière pour le temps du repas : découverte du goût, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, lutte contre l'obésité, lutte contre le gaspillage alimentaire, plaisir de déjeuner avec ses camarades (temps de convivialité)
- Mais aussi un temps dédié au repos, à la détente, en intégrant les besoins des enfants (jeux de cours, jeux de société, bibliothèque)
- ET un temps de retour au calme avant le retour en classe, préalable à la reprise des apprentissages sur le temps scolaire

L'accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne s'organise toujours en deux temps : un temps d'animation et un temps de repas. Les principes d'organisation rejoignent pleinement les objectifs du PEDT. Les activités d'ores et déjà proposées aujourd'hui sur le temps de midi sont poursuivies : activités sportives, jeux de société, jeux collectifs, ateliers nutrition...

La durée de la pause méridienne constitue également une opportunité pour permettre une remise au calme des enfants, afin qu'ils puissent reprendre les apprentissages en classe dans les meilleures conditions. Une expérimentation avant son institutionnalisation sera effectuée à la rentrée 2014-2015. Une formation des personnels encadrants sur la thématique de la relaxation pourrait également être organisée.

- **Les TAP (Temps d'activités périscolaires) maternels**

- De 15h45 à 16h30 tous les jours sauf mercredi
- 4 modules d'ateliers thématiques :
 - Module motricité intégrant à titre d'exemple des ateliers roulants et motricité
 - Module arts plastiques
 - Module Sport et collectif intégrant à titre d'exemple des ateliers jeux collectifs, jeux de construction, jeux d'adresse
 - Module sciences et techniques intégrant à titre d'exemple des ateliers jardinage, bricolage, expériences scientifiques
- Des modules organisés par cycles de 6 à 8 semaines avec la possibilité pour les enfants d'effectuer tous les modules et ateliers sur l'année scolaire, 1 atelier se déroulant sur 4 séances
- Des ateliers organisés par demi-classe, avec décloisonnement progressif.
- Un principe de restitution régulière et d'un temps fort annuel afin de valoriser les réalisations des enfants (concert, exposition...)

Les activités ludoéducatives proposées établiront un lien à la fois avec le programme scolaire de l'école maternelle (bulletin officiel hors-série n° 3 du 19 juin 2008), le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (n° 2013-77 du 24 janvier 2013) et le projet éducatif territorial de la ville de Cergy.

- **Les TAP (Temps d'activités périscolaires) élémentaires**

- De 15h à 16h30 le lundi et jeudi (circonscription ouest) ou mardi et vendredi (circonscription est)
- 4 parcours thématiques
 - **Parcours Artistique** (annuel)

- ✓ Ateliers **Graines d'orchestre** encadrés par des musiciens professionnels et basés sur une pédagogie de groupe mêlant plaisir et pratique instrumentale. Mise à disposition par la ville d'instruments de musique (vents, cuivres et cordes) pour les enfants suivant ce parcours (60 places par groupe scolaire)
 - ✓ Atelier **Danse** (contemporaine, Hip Hop ou Modern jazz) encadré par un intervenant professionnel (18 places par GS si locaux adaptés ou en toute proximité)
 - Ces 2 ateliers nécessitent un **engagement annuel** de la part des enfants afin de favoriser plaisir et progression
 - **Parcours Numérique** : Projet pensé comme une plongée dans la création numérique : 3 ateliers proposés autour de la création d'un reportage audio, d'une aventure vidéo ou d'un livre numérique (18 élèves places par GS encadré par un animateur formé aux arts numériques)
 - **Parcours jeux sportifs et de plein air** : bowling, golf, jeux d'adresse, jeux d'opposition....
 - **Parcours citoyenneté et développement durable** : ateliers Arts plastiques, jeux de société, loisirs techniques et scientifiques, sensibilisation aux éco-gestes
L'ensemble des projets pédagogiques sont joints en annexes du présent PEDT.
- **Une période de découverte** de l'ensemble des activités proposées en septembre / octobre 2014
 - La question du **choix des activités**
 - Un engagement sur un an pour les parcours artistique (musique ou danse) et des cycles de 6 à 8 semaines pour les autres parcours (numérique, jeux sportifs et de plein air, développement durable et citoyenneté)
 - Pas de sélection au « premier arrivé » mais une priorisation des choix par les enfants et les parents, puis si nécessaire un tirage au sort pour les activités à places limitées (musique et danse)
 - Des **ateliers décloisonnés et organisés par cycle** (2 et 3)
 - Un principe de restitution régulière et d'un temps fort annuel (concert, exposition...)
 - **De nombreuses propositions d'activités** nouvelles dont certaines propositions pourront être mise en place à compter d'avril, d'autres à la rentrée de septembre 2015
- **Le périscolaire du soir** (accueil du soir) pour les maternels
 - De 16h30 à 19h
 - Objectif éducatif : Priorité à la détente, pas de sur-sollicitation avec des propositions de jeux intérieurs et extérieurs
 - **Le périscolaire du soir (ateliers du soir)** pour les élémentaires
 - Un temps dédié à l'accompagnement aux leçons et à la détente
 - En s'appuyant sur l'existant, définition d'un cadre global et partagé répondant à la fois aux besoins des enfants, des parents et des enseignants.

Pour cela, les partenaires mettront en place un groupe de travail chargé de définir les articulations indispensables entre temps scolaire et périscolaire

- Faisabilité d'une démarche intergénérationnelle
 - Principe d'utilisation de toutes les ressources présentes sur l'école et en particulier les ressources numériques
 - Formation des intervenants périscolaires sur l'accompagnement aux leçons avec l'intervention d'enseignants lors de ces formations
 - Des échanges à organiser dans chaque école entre intervenants ATS et enseignants sur les objectifs de l'accompagnement aux leçons
 - Une application progressive jusqu'en septembre 2015
- **Le périscolaire du mercredi après-midi (ALSH)**
- Adaptation projets pédagogiques menés à la demi-journée
 - Un principe de renforcement de l'encadrement (coordinateurs et responsables périscolaires) et de la formation des animateurs
 - Prise en compte des besoins de l'enfant, temps de détente dans des espaces ludiques, mise en place de forums de discussion
 - La déclinaison d'un programme thématique par centre pour les petites vacances scolaires, sur le modèle des vacances d'été à compter de 2015

B. Modalités de fonctionnement

Modalités d'inscriptions aux activités proposées

Inscriptions aux accueils périscolaires

Pour accéder à l'ensemble des dispositifs périscolaires (Accueils de loisirs, Accueil périscolaire, Atelier du soir, Restauration scolaire, Temps d'activité périscolaire (TAP), il est **obligatoire** d'avoir procédé au préalable à l'inscription au moyen du **dossier d'inscription aux activités périscolaires**.

Le dossier peut être téléchargé sur le site de la Ville ou retiré à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier.

L'inscription en cours d'année est également possible pour les nouveaux habitants ou pour les personnes dont la situation familiale et/ou professionnelle a changé. Les familles déménageant sur une autre commune en cours d'année scolaire peuvent continuer à bénéficier de l'offre périscolaire, jusqu'à la fin de celle-ci et sous réserve que leurs enfants soient toujours scolarisés sur la ville de Cergy.

Inscriptions aux activités extra scolaires

Pour les périodes de vacances scolaires – vacances d'Été, vacances de Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps – la fréquentation d'une ou plusieurs journées d'ALSH se fait **après réservation**. La réservation doit être effectuée au plus tard 15 jours calendaires avant la première date souhaitée de fréquentation hors vacances d'été. Pour les vacances d'été, la réservation doit être effectuée au plus tard à la mi-Juin.

La réservation peut également se faire en ligne, sur le site de la Ville de Cergy, à l'accueil du Centre de Loisirs où l'enfant est inscrit ou par le biais d'un formulaire de réservation.

Tarifification des activités périscolaires ou extrascolaires

Les TAP sont gratuits pour l'ensemble des cergysois. La tarification des autres dispositifs périscolaires est déterminée selon le quotient familial. Cette politique tarifaire garantit une égalité d'accès des usagers au service public de l'Éducation. La grille tarifaire en vigueur pour l'année 2014 est jointe en annexe.

Modalités d'information aux familles

L'information aux familles a fait l'objet d'une campagne de communication spécifique autour des objectifs suivants :

- Informer les parents sur les différents processus, les objectifs pédagogiques et sur les modalités pratiques d'inscription et d'organisation :
 - * qualité, qualification des encadrants
 - * mise en place d'un dispositif d'accueil sécurisé pour les enfants
 - * mise en place d'un contenu pédagogique à forte plus-value éducative

Différentes modalités d'information ont été ainsi utilisées :

- Courriers aux parents (à partir de février 2013 – juin 2014)
- Organisation de réunions publiques : Dès février 2013 et sur plusieurs mois, une vaste concertation a été lancée avec l'ensemble de la communauté éducative, dont les parents d'élèves :
 - 1^{ère} réunion publique le 9 février 2013
 - 2^{ème} rencontre le 23 mars 2013
 - Point inscrit aux ordres du jour des 2^{èmes} conseil d'école de l'année scolaire 2012/2013,
 - Point inscrit à l'ordre du jour des 1^{ers} conseils d'école de l'année scolaire 2013/2014,
 - 3^{ème} réunion publique le 23 novembre 2013

Cette concertation a mis en évidence la volonté de tous les acteurs de la communauté éducative de voir cette réforme réussir et a fait émerger de nombreuses questions soulevées par ce changement de mode de vie qui impacte le quotidien des enfants, mais aussi celui des parents d'élèves et des enseignants.

La conduite d'un projet original d'expérimentations en 2013- 2014 sur 2 écoles a également permis d'informer les familles, en partenariat avec l'Éducation Nationale, sur les différents scénarios possibles de répartition des temps scolaires et de travailler sur le contenu des TAP avant la généralisation de la réforme en 2014-2015.

Des réunions publiques spécifiques sur ces 2 écoles expérimentatrices (Ecole maternelle Escapade et Ecole élémentaire Gros Caillou) ont ainsi également été organisées pendant l'année 2013.

- Création de divers supports de communication :
 - Brochures explicatives (FAQ, modalités d'inscription aux ateliers, articles sur les modalités pratiques de la réforme
 - Réalisation d'Emploi du temps, programme des activités périscolaires, photo du responsable périscolaire, coordonnées du responsable périscolaire (téléphone + adresse e-mail)
 - Site web de la ville de Cergy : réalisation d'une rubrique d'informations spécifiques sur la réforme et sur les modalités de son application au niveau local

De plus, en complément de ces outils de communication, la ville mettra en place **une signalétique sur site**, à l'intérieur de l'établissement, dédiée aux TAP et aux dispositifs périscolaires.

C. Moyens humains, matériels et financiers mobilisés

Les moyens humains mobilisés

La ville de Cergy, dans le cadre du PEDT, souhaite s'appuyer sur les ressources éducatives territoriales suivantes :

- Le personnel municipal

La ville de Cergy a ouvert la possibilité aux ATSEM d'intervenir dans l'animation de ces Temps d'Activités. L'évolution des missions de ces agents représentera une plus-value éducative et une véritable continuité sur ces nouveaux temps péri éducatifs.

La ville cherchera également à pérenniser les emplois créés et fidéliser ce nouveau personnel en proposant des interventions sur l'ensemble des dispositifs périscolaires. L'objectif recherché sera le même avec l'ensemble des animateurs titulaires ou vacataires.

- Les enseignants et AVS

En effet, la ville souhaite impliquer d'une manière pérenne les enseignants dans l'animation des TAP et est prête à embaucher en priorité les enseignants qui souhaitent s'inscrire dans la démarche. L'implication durable des enseignants cergyssois est à la fois un **gage de réussite, de qualité** des projets proposés mais aussi gage d'une **articulation et d'une continuité éducative** entre temps scolaire et temps périscolaire.

- La création à la rentrée 2013 des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (E.S.P.E)

La ville de Cergy a vu l'ouverture d'une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation sur son territoire à la rentrée 2013. Un double partenariat pourrait être lié dans le cadre de cette création, afin de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience formative, pratique sur le terrain mais aussi de travailler sur la dimension évaluative de cette expérimentation. Les différents modules d'enseignements disciplinaires proposés par ces futures E.S.P.E. (initiation à la recherche, ouverture sur l'international, volet numérique et outils pédagogiques innovants) nous permettent ainsi d'envisager une coopération pérenne.

- Les acteurs associatifs locaux et partenaires extérieurs

Dans le cadre des TAP de 2 fois 1h30, la municipalité souhaite s'appuyer des prestataires extérieurs dans un 1^{er} temps, notamment pour l'organisation du parcours artistique puis sur le réseau associatif local dans un second temps afin de proposer des intervenants de qualité, qualifiés et répondant au cahier des charges élaborés par l'ensemble des partenaires éducatifs.

Enfin, dans la conduite de cette expérimentation, la ville sera en capacité de s'appuyer sur les leviers suivants :

- **Une expérience de plus de 10 ans dans la construction et l'ingénierie de projets concertés avec nos partenaires**

En effet, les « PLEC », dispositif fédérateur conduit depuis plus de 10 ans, témoignent ainsi de l'acquisition d'un **savoir-faire dans la construction et l'ingénierie de projets** et d'une forte volonté chez les partenaires, de travailler ensemble dans l'intérêt des enfants. De la même manière, la ville de Cergy, devant la réussite des PLEC au niveau local et sur le même format, a lancé un appel à projet « Projets Locaux Informatiques Concertés » (PLIC), afin de doter sur plusieurs années l'ensemble des écoles de ressources numériques interactives et développer ainsi des pédagogies alternatives.

Les moyens matériels mobilisés

La commune de Cergy afin de permettre une mise en place harmonieuse de la réforme et du PEDT, va également mobiliser des moyens supplémentaires spécifiques pour ces nouveaux temps péri éducatifs qui incluent :

- Achat de matériel spécifique propre aux TAP
- Identification **d'espaces de rangement spécifiques** aux temps périscolaires
- Création de kit d'animations spécifiques à destination du personnel remplaçant

Les moyens financiers mobilisés

La commune de Cergy développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- **L'affectation de personnel au service des écoles** : personnel administratif, agents d'entretien, ATSEM, animateurs
- La mise en place **d'une restauration scolaire de qualité** incluant notamment un repas bio tous les mois
- **L'achat de fournitures scolaires** : papeterie, livres, scolaires, de littérature

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- Le financement du transport des élèves pour aller à la piscine sur le temps scolaire
- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants
- La mise à disposition d'ATSEM à l'école maternelle.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire va générer une charge financière supplémentaire pour la collectivité, à la fois liée :

- Au recrutement de nouveaux intervenants / encadrants pour les TAP (383 au total), la ville souhaitant s'appuyer sur les enseignants pour l'animation de ces temps
- A la modification du temps de travail et à l'organisation des missions du personnel communal (ATSEM, Agents d'Entretien et de Restauration, animateurs)
- A la gratuité des TAP, la ville souhaitant en faire bénéficier la totalité des effectifs scolarisés
- A de nouveaux frais de structure : nécessité de faire fonctionner l'ensemble des équipements scolaires le mercredi matin (chauffage, éclairage, nettoyage des locaux)
- A de nouveaux frais d'administration

D. Articulation du PEDT avec les autres dispositifs existants

- Projet Educatif Local (PEL)

Le présent PEDT a vocation à servir de base de développement à un Projet Éducatif Global, rendu nécessaire par la volonté d'appréhender globalement et d'articuler les politiques publiques menées dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le présent CEJ a été signé pour la période 2011-2014. L'intégration de nouveaux services sera donc envisagée lors de son prochain renouvellement.

IV. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

A. Les partenaires du PEDT

La mise en œuvre d'une instance de pilotage local au service de la coéducation

Le projet éducatif territorial de la commune de Cergy repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- La commune de Cergy, son maire, ses élus
- Les services communaux
- Les services de l'Education nationale et surtout les écoles,
- Les partenaires institutionnels : CAF, DDSCS
- Les partenaires extérieurs intervenant spécifiquement sur le champ éducatif
- Les associations locales dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
- Les représentants des parents d'élèves
- Les parents d'élèves dans leur ensemble

B. Structure de gouvernance du PEDT

La mise en place d'un comité de pilotage global

Une structure de pilotage issue de ce partenariat, sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Sa composition

Le comité de pilotage est présidé par le Maire et composé comme suit :

- Des élus de la ville de Cergy et des représentants des services municipaux
- Madame la directrice Académique et/ou inspectrices ou inspecteurs de circonscription l'éducation nationale,
- De représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la DDCS,
- D'un représentant de la CAF.

Ses missions

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il s'agit de créer une structure de pilotage entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés. Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

Cette structure de pilotage globale s'appuiera également pour nourrir ses réflexions, sur :

- Un **comité de suivi du PEDT** associant directeurs/trices, coordinateurs et responsables périscolaires et délégués de parents d'élèves
- La Mise en place d'indicateurs d'évaluation (bilan, enquête...)
- Un espace d'évaluation en ligne sur www.cergyjenparle.net
- Deux ateliers en janvier et mai 2015 organisés pour réunir tous les acteurs et évaluer la mise en œuvre du PEDT.

C. Modalités d'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire. Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

La méthodologie d'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires, sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfants sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT, sur la réussite des enfants sur le plan scolaire, social et éducatif. A cet effet, une expertise externe, sous la forme par exemple d'un travail universitaire pour des étudiants en sociologie, pourrait être conduite.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le PEDT cherche à suivre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :

- sa **pertinence** : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
- **Son efficacité** : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
- **Son impact** : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

Les indicateurs d'évaluation

Objectif général : Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

1^{er} objectif opérationnel : Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- Fréquence des réunions du comité de pilotage et du comité de suivi,
- représentation effective de tous les acteurs éducatifs, temps effectifs de concertation entre les acteurs,
- nombre de chartes d'utilisation des locaux signés
- nombre de réunions de travail entre acteurs éducatifs pour harmoniser les règles de fonctionnement
- Taux satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- articulation de cette offre avec les projets d'écoles et les dispositifs existants,
- satisfaction des enfants et des parents sur la nature de l'offre mise en place et sur sa cohérence, bonne couverture des temps libres de l'enfant par l'offre éducative
- satisfaction des enseignants, animateurs sur les modalités d'articulation des différents temps de l'enfant

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- évaluation en termes de réussite éducative (scolarité, socialisation, civisme...)
- enquête opinion des acteurs éducatifs sur les changements comportementaux chez les

enfants

2^{ème} objectif opérationnel : Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- Satisfaction des parents sur les actions mises en place dans le domaine et sur leur implication dans l'offre éducative, prise en compte effective des propositions des parents dans le cadre des instances de pilotage...

3^{ème} objectif opérationnel : Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- Satisfaction des acteurs éducatifs sur les conditions matérielles et pédagogiques disposition,

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis au sein de l'école maternelle,
- nombre d'ATSEM mis à disposition,
- mise à disposition d'équipements informatiques et numériques dans les établissements,
- nombre de questions posées aux conseils d'école sur l'entretien des équipements scolaires

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- Taux de réussite scolaire des enfants scolarisés, comparaison avec des moyennes départementale et nationale,
- résultats issus du suivi des parcours d'un groupe d'enfants, ressenti des acteurs éducatifs sur l'impact bénéfique des conditions offertes sur la réussite scolaire des enfants,
- évolution des résultats scolaires des enfants inscrits aux ATS

Objectif général : consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

1^{er} objectif opérationnel : Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée,
- Satisfaction des enfants et des parents sur le choix des activités
- satisfaction des acteurs sur la mixité des enfants, obtenue au sein des différentes activités

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- nombre d'élèves scolarisés participant aux TAP
- Taux de fréquentation des TAP
- Nombre d'enfants porteurs de handicap participant aux TAP

- Nombre d'AVS encadrant les TAP
- Nombre de TPS participant aux TAP

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- Evolution des taux de fréquentation des différents dispositifs périscolaires

2^{ème} objectif opérationnel : conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- Satisfaction des parents, enseignants, sur l'évolution de la fatigue des enfants

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- existence d'une alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant,
- mise en place effective des conditions permettant la sieste des plus petits dès la fin du service de restauration scolaire,
- adaptation éventuelle des activités en fonction des besoins de l'enfant, formations réalisées auprès des acteurs éducatifs pour une meilleure écoute et prise en compte des rythmes de l'enfant (exemple de l'action relaxation)

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- satisfaction des familles et des acteurs éducatifs sur l'impact de l'offre éducative proposée sur le comportement des enfants et notamment sur leur niveau de fatigue et de concentration, évolution de comportement identifiée par les familles chez leur enfant,
- ressenti des enfants, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants sur une période donnée...

3^{ème} objectif opérationnel : proposer des activités favorisant dynamiques éducatives et réussite scolaire

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- évolution du climat scolaire sur l'école

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- existence d'une offre éducative diversifiée sur le plan socio-culturel et sportif,
- nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants, à leur responsabilisation, impliquant les enfants dans le choix de leurs activités,
- organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail, participation effective des enfants aux manifestations socioculturelles organisées sur la commune,
- évolution des fréquentations des équipements culturels et sportifs par les enfants en dehors du temps scolaire

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- nombre d'enfants en échec scolaire sur une cohorte
- évolution du nombre de relevés d'incident dans l'établissement
- nombre de projets à dimension artistique, culturel, sportif, citoyenneté mise en place

4^{ème} objectif opérationnel : renforcer la qualification des intervenants

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- nombre d'animateurs ayant le BAFA intervenant sur les dispositifs périscolaires
- nombre d'enseignants et d'ATSEM intervenant sur les dispositifs périscolaires
- nombre de prestataires extérieurs intervenant sur les dispositifs périscolaires
- nombre de formation organisée en direction des intervenants

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- taux de satisfaction des parents/enfants sur la qualité des intervenants
- nombre d'intervenants sur l'école sur une période d'1 an
- Taux de turn over des intervenants sur 1 école

Objectif général : développer le savoir vivre ensemble sur le territoire

1^{er} objectif opérationnel : Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence

- Satisfaction des acteurs éducatifs quant à la prise en compte de ces items dans le PEDT

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable (conseil des enfants, intervention scolaire sur des thèmes liés au développement durable...),
- implication des enfants dans le cadre de la démarche d'Agenda 21 de la commune,
- nombre de participation des enfants aux manifestations organisées par la commune

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- nombre d'enfants participant aux actions sur la thématique du développement durable,
- taux de participation des enfants cergysois à ces actions,
- ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions de comportement des enfants

2^{ème} objectif opérationnel : développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Exemples indicateurs pour évaluer la pertinence :

- Satisfaction des acteurs éducatifs quant à la prise en compte de ces items dans le PEDT

Exemples indicateurs pour évaluer l'efficacité :

- nombre d'associations impliquées dans les activités périscolaires,
- nombre d'enfants concernés par ces ateliers,
- nombre d'ateliers menés avec des publics de générations différentes, nombre d'enfants concernés, taux de participation des enfants à ces actions...

Exemples indicateurs pour évaluer l'impact :

- ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant suite à la participation aux activités éducatives,
- résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants,
- nombre d'adhésions au sein des associations suite à une découverte d'activité dans le cadre des actions éducatives,
- satisfaction des associations et des bénévoles impliqués dans les activités éducatives

L'évaluation participative du PEDT : objet d'une prochaine étape de concertation au niveau local

L'évaluation du PEDT fera l'objet en dehors du travail effectué par la structure de pilotage globale et des comités de suivi, d'une **restitution** à l'ensemble des acteurs éducatifs **en janvier puis en mai 2015**.

V. **Signataires du PEDT**

VI. Annexes

Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013

Annexe 2 : Rapport final de la concertation autour du PEDT

Annexe 3 : Règlement des activités périscolaires 2014

Annexe 4 : Projets pédagogiques des différents temps périscolaires hors TAP

Annexe 5 : Projets pédagogiques des TAP

Annexe 6 : Charte d'utilisation des locaux et des temps de liaison